

## Patrimoines et biens communs

Intention au 10 juin 2016

### Pourquoi un chantier Patrimoines et biens communs ?

Pour le développement de ce chantier, nous faisons nôtre l'hypothèse selon laquelle les (biens) communs sont les biens « dont l'utilité est fonctionnelle à l'exercice des droits fondamentaux ainsi qu'au libre développement de la personne », selon la définition qu'en donne le constitutionnaliste italien Stefano Rodotà.

À partir de cette hypothèse, que nous adoptons, nous souhaitons observer comment la prise en compte des droits culturels vient enrichir les expériences en cours autour des biens communs en valorisant davantage :

- leur portée démocratique
- l'innovation sociale et économique qu'elles expérimentent
- leur potentiel en termes de développement d'une citoyenneté active
- la reconnaissance et la valorisation des capacités des personnes qu'elles permettent

Réciproquement, le chantier permettra de vérifier comment les expériences menées autour des communs deviennent des terrains privilégiés de réalisation des droits culturels des personnes par les formes de coopération et de subsidiarité qu'elles instaurent, par les systèmes d'éducation populaire qu'elles développent, par la façon qu'elles ont de mobiliser les histoires, les capacités et le pouvoir d'agir des personnes impliquées.

La Convention de Faro offre dans ce sens un terrain exceptionnel pour la rencontre de ces référentiels et des pratiques. En effet, elle pose au centre des enjeux patrimoniaux le rôle de la « communauté patrimoniale » qui se réunit et s'organise autour d'un patrimoine, en lui conférant ainsi un statut de bien commun. Ce patrimoine/bien commun catalyse, sans les figer, les valeurs, les histoires, les mémoires dans lesquelles les personnes et les communautés s'identifient et retrouvent du sens. La communauté se mobilise alors autour de ce patrimoine pour le préserver et le réinventer, en expérimentant des nouvelles formes de gouvernance et de valorisation, des nouveaux circuits touristiques et économiques fondés sur des principes de contribution et de partage. Par leurs pratiques, ces acteurs agissent dans une logique d'innovation sociale, expérimentent des nouvelles formes d'organisation et mobilisent les ressources des personnes dans une logique de développement durable (culturel, social, économique, écologique) des territoires. Le patrimoine devient le point de départ pour un travail du « commun » (Pascal Nicolas Le Strat) du territoire.

L'approche de ces questions au regard des droits culturels implique nécessairement une interprétation généreuse de ce qui fait patrimoine. Le patrimoine devient ici une catégorie de réflexion et d'action ouverte, en construction, qui mobilise les histoires, les mémoires et les capacités des personnes et des communautés.

Les droits fondamentaux deviennent alors des repères pour le travail autour de ces « biens communs », en garantissant une réflexion sur l'inscription de ces expériences dans un projet politique plus vaste de création d'une réelle culture démocratique. Cela devient une condition sine qua non pour l'inscription de ces pratiques dans une logique réelle de « bien commun ».

Le séminaire qui pourra se dérouler en décembre 2016 entend être un temps de convergence et temps d'étape des travaux menés par les acteurs associés à la démarche. De nombreuses observations de pratiques autour du patrimoine et de la mémoire au regard des droits culturels sont déjà rédigées et d'autres encore le seront d'ici là. Cette base de cas constituera la principale matière de travail du chantier.

## Questionnements qui pourront se poser dans ce chantier :

Quelles nouvelles coopérations territoriales peuvent se mettre en œuvre lorsque les acteurs sont appelés à définir ensemble ce qui fait patrimoine ?

Comment prendre en compte la dimension culturelle des droits fondamentaux de la personne dans des projets patrimoniaux (droit à la santé, droit de propriété...) ?

Comment construire à partir des histoires singulières des personnes une mémoire commune ?

Comment ces approches permettent de repenser le rôle des acteurs publics travaillant dans le domaine du patrimoine et de la mémoire ?

Quelles coopérations transversales construire autour des actions patrimoniales et mémorielles entre les directions d'une collectivité territoriale ?

Quelles coopérations construire entre administration publique et habitants autour des biens communs patrimoniaux ?

Quel rôle occupe une administration publique au sein d'une communauté patrimoniale ?

Quels nouveaux circuits touristiques et de développement économique s'expérimentent autour du patrimoine ?

Comment travailler à une « attractivité des territoires » qui n'oublie pas les habitants ?

## Paideia

Réseau culture 21 développe en partenariat avec l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg et son Observatoire de la diversité et des droits culturels une recherche-action appelée *Paideia* depuis fin 2012 sur la prise en compte des droits fondamentaux et en particulier des droits culturels dans l'ensemble des politiques de développement territorial (culturelles, écologiques, économiques et sociales). Cette recherche s'est développée dans 10 départements français avec de nombreux partenaires associés, collectivités et associations.

La démarche proposée a consisté à traduire de manière opérationnelle l'interprétation des droits culturels et des dimensions culturelles de tous les autres droits de l'homme à travers les analyses de pratiques des professionnels de l'action territoriale. Développés par les porteurs de projets, les cas d'école collectés permettent de pointer les enjeux et les problématiques mais surtout de développer des propositions pour faire évoluer les pratiques dans le sens d'une meilleure prise en compte des droits fondamentaux des personnes. Cette matière très riche a permis l'échange de pratiques dans le cadre de nombreux séminaires de travail collectif (plus de 50 rencontres organisées en 3 ans, de 30 à 250 participants à chaque rencontre) et la collecte de 250 cas analysés.

Le chantier « Patrimoines, mémoires et paysages », développé à partir de 2014, a donné lieu à l'analyse d'environ 60 études de cas traitant de la question mémorielle, patrimoniale et paysagère. Ce chantier a permis notamment de questionner la légitimité de ceux qui font patrimoines, mémoires et paysages comme aussi des modalités de leurs mises en partage.

L'attention des acteurs engagés dans cette analyse s'est posée notamment sur :

- les limites des démarches de patrimonialisation et le besoin de concilier l'injonction à la conservation avec un travail d'appropriation et de définition des patrimoines par chacun. Cela dans le but que ces ressources ne deviennent pas lettres mortes pour des personnes qui ne sauraient plus les lire et s'y ressourcer ;
- la nécessité d'ouverture de la notion même de patrimoine, encore trop conçu comme détaché de la vie des personnes et non pas comme ressource catalysant des identités et des valeurs des habitants et au delà. Cela implique l'ouverture d'un processus de questionnement collectif autour d'une histoire, souvent conflictuelle, et d'un futur à construire en commun.

## Méthodologie proposée

- Approfondir les études de cas réalisées autour de la question patrimoniale dans le cadre de la démarche Paideia. Cette analyse permettra de porter un regard pointu autour des nœuds thématiques où convergent les référentiels des droits culturels et des biens communs (la notion de communauté patrimoniale, la coopération et les formes de gouvernance, la notion de propriété...)
- Réaliser des nouvelles études de cas de projets et dispositifs traitant de la question patrimoniale et mémorielle avec une grille d'analyse au regard des droits culturels (méthode Paideia).
- Analyser les enjeux, problématiques et propositions rencontrées dans les situations observées.
- Tirer des enseignements généraux et des recommandations en matière de traitement de la question mémorielle et de gestion des patrimoines « en biens communs ».

- Explorer les pratiques de valorisation des patrimoines fondées sur une approche soutenable aux activités touristiques et aux modèles économiques qui en dépendent.
- Valoriser les pratiques patrimoniales, mémorielles et touristiques en tant que pratiques de développement du pouvoir d’agir des habitants et des écosystèmes dans lesquels elles s’inscrivent.

La démarche permettra de mobiliser un groupe de travail de 20 à 30 personnes issues des différents départements impliqués dans Paideia. Les acteurs du territoire des Bouches-du-Rhône seront plus particulièrement représentés dans ce groupe de travail. L’analyse de cas visera à faire la démonstration de l’effet de levier que les droits culturels exercent dans la gestion de patrimoines et tant que biens communs. Ce groupe se réunira à l’occasion différents ateliers de travail communs en 2016 (janvier, mai, septembre) aboutissant à une rencontre publique nationale en décembre 2016 permettant de mettre les premiers travaux réalisés en perspective et en débat auprès d’un plus large public. Les porteurs de cas traverseront ces différents temps de rencontre et bénéficieront d’un accompagnement individuel dans les temps intermédiaires. Cet accompagnement aura lieu à distance et lors de groupe de travail locaux. L’équipe de Paideia (Réseau culture 21 et de l’IIEDH de Fribourg) composée de 5 personnes accompagnera l’ensemble de la démarche. Des acteurs issus du Réseau francophone des biens communs seront également mobilisés tout au long de ces différentes rencontres.

## Public

Ce chantier s’adresse aux professionnels de l’action publique et aux acteurs des territoires engagés dans des démarches patrimoniales, de valorisation de la mémoire des habitants et touristiques.

Sur invitation du Département, un groupe de travail plus spécifique s’est déjà mis en place dans les Bouches-du-Rhône autour d’une volonté de mutualisation et de construction d’une démarche territoriale sur ces questions.

Les porteurs d’études de cas rédigées depuis 2012 dans le cadre de Paideia seront également sollicités afin d’approfondir leurs analyses au regard de la notion de biens communs.

La démarche visera également la mobilisation des acteurs déjà impliqués dans des réflexions autour de la notion de biens communs. Il s’agit notamment des acteurs et chercheurs réunis autour du Réseau francophone des biens communs. Le travail avec ces acteurs permettra d’enrichir leur réflexion d’une approche basée sur le respect des droits de l’homme. Réciproquement, leurs apports permettront de préciser en quoi la prise en compte des patrimoines en tant que biens communs peut devenir un levier du respect des droits culturels des personnes et de la participation à la vie culturelle.

Un séminaire national se tiendra en décembre 2016 dans les Bouches-du-Rhône dans une volonté de partage des analyses développées dans le cadre du chantier. Il s’agira d’un temps d’ouverture de la démarche à de nouveaux acteurs souhaitant poursuivre les analyses.

## Partenaires associés ou pressentis pour le chantier

- Département des Bouches-du-Rhône
- Les territoires participant à Paideia (Nord, Manche, Puy-de-Dôme, Ardèche, Saint-Denis)
- Coopérative d’habitants Hôtel du Nord
- Bureau des guides GR 2013
- Maison de la transhumance
- Muséon Arlaten
- Musée de Marseille
- Agence touriste
- Bouches du Rhône tourisme
- Site mémorial du Camps des Milles
- Association des conservateurs des collections publiques PACA
- Ancrages
- Lieux fictifs
- H2H : Plateforme européenne des coopératives d’hospitalité
- Acteurs du réseau francophone des biens communs
- Projet d’Atlas des chartes des communs (Remix the commons, soutenu par la European Cultural Foundation)
- IREST – Institut de recherche et d’études supérieures du tourisme (Paris I – La Sorbonne)
- Faro Venezia (Venise, Italie)
- Chaire d’études de conservation de l’Institut de planification urbaine et régionale de l’Université technique de Berlin